

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°DEL2024-12-03

Date de convocation : 12 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	21
Votants :	29

Date du Conseil
municipal

18 décembre 2024

Reçu à la Sous-
Préfecture de
Saint-Nazaire le

2 3 DEC. 2024

Publié le :

2 3 DEC. 2024

Certifié exact,
Le Maire

Jean-Claude
PELLETEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Présents : M. ALLANIC Jean-Paul - M. BEAUREPAIRE Christian - Mme BOUYER Josiane - M. CAZIN Fabien - Mme CHUPIN Michelle - M. DAGUIZE Christophe - M. DONNE Antoine - Mme FALOURD Nadine - Mme FRAUX Valérie - M. GILLET Dominique - M. GUGLIELMI Anthony - Mme GUINCHE Laëtitia - Mme JARDIN Isabelle - Mme LOILLIEUX Arlette - Mme MARTIN Frédérique - M. NICOSIA Michaël - Mme PRUKOP Christine - M. RAHER Rémi - Mme ROBERT Josiane - M. SIGUIER Romain - M. PELLETEUR Jean-Claude.

Pouvoirs :

Mme DESSAUVAGES Nicole a donné pouvoir à M. DONNE Antoine
M. DOUCHIN Alexandre a donné pouvoir à Mme LOILLIEUX Arlette
M. DUPONT-BELOEIL Patrick a donné pouvoir à M. DAGUIZE Christophe
Mme GARRIDO Hélène a donné pouvoir à M. CAZIN Fabien
Mme LE FLEM Isabelle a donné pouvoir à Mme JARDIN Isabelle
Mme LE PAPE Dominique a donné pouvoir à M. GUGLIELMI Anthony
M. MORVAN Frédéric a donné pouvoir à Mme BOUYER Josiane
Mme TESSON Elisabeth a donné pouvoir à Mme GUINCHE Laëtitia

Absent(s) :

M. BELLIOU Robert - M. CAUCHY Stéphane.

Excusé(s) :

Mme DIVOUX Marilyn - Mme MANENT Aline-Florence - Mme DESSAUVAGES Nicole - M. DOUCHIN Alexandre - M. DUPONT-BELOEIL Patrick - Mme GARRIDO Hélène - Mme LE FLEM Isabelle - Mme LE PAPE Dominique - M. MORVAN Frédéric - Mme TESSON Elisabeth.

Secrétaire de Séance : Antoine DONNE

EXERCICES 2024 ET SUIVANTS : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT - AMENAGEMENT DU FRONT DE MER - ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, Conseiller Municipal

EXPOSE :

Par une délibération n°21.12.06 en date du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme / crédits de paiement à hauteur de 8 681 120 € pour l'aménagement de la tranche n°1 du front de mer.



Cette autorisation de programme a été modifiée par une délibération n°23.06.08 en date du 9 juin 2023 afin d'y intégrer l'intégralité des tranches opérationnelles et a été portée à 22 000 000 €.

Il convient de déterminer le nouvel échéancier de paiement de l'opération « Aménagement du front de mer » :

			Répartition des crédits de paiements		
Dépenses	Montant de l'AP	Payé au 31/12/2023	2024	BP 2025	2026
Aménagement du front de mer	22 000 000,00 €	8 118 232,22 €	8 400 000,00 €	4 540 000,00 €	941 767,78 €

			Répartition des crédits de recettes		
Recettes	Montant de l'AP	Payé au 31/12/2023	2024	BP 2025	2026
Aménagement du front de mer	8 342 363,23 €	569 379,80 €	3 766 360,43 €	4 006 623,00 €	

DELIBERATION :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-7,

VU la délibération n°21.12.06 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021,

VU la délibération n°23.06.08 du Conseil Municipal en date du 9 juin 2023,

VU la délibération n°22.11.02 du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville de Pornichet,

VU l'avis favorable de la commission finances et affaires générales du 4 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Adoptée à l'unanimité

Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil Municipal,

- Actualise l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire, ou ses représentants dûment habilités, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits aux budgets 2024 et 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Jean-Claude PELLETEUR,



Le secrétaire de séance

Antoine DONNE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL2024_12_03**
Objet : **3. Exercices 2024 et suivants – Autorisation de programme / crédits de paiement – Aménagement du front de mer – Actualisation des crédits de**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2024-12-18 00:00:00+01**
Nature de l'acte : **Délibérations**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **7.1.8 - autres**
Identifiant unique : **044-214401325-20241218-DEL2024_12_03-DE**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Non notifiée**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20241218-DEL2024_12_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 3. APCP_front de mer.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20241218-DEL2024_12_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	138.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2024 à 10h48min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2024 à 10h53min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2024 à 16h10min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 décembre 2024 à 16h10min37s	Reçu par le MI le 2024-12-23